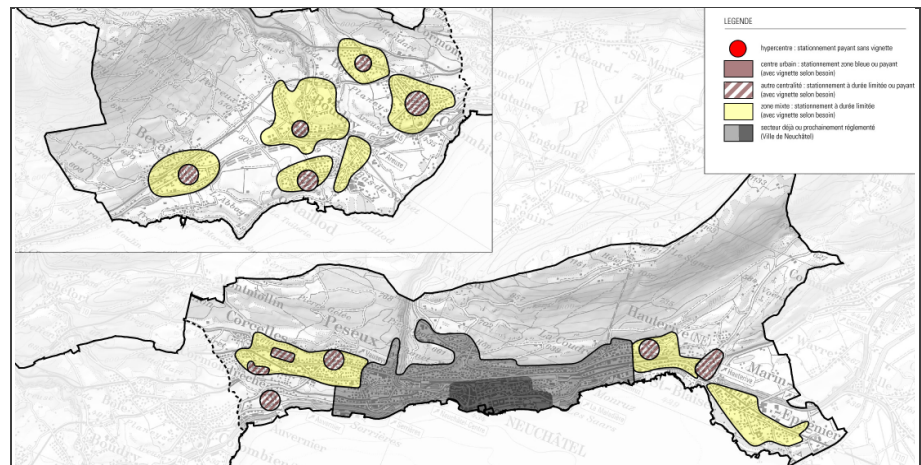




République et Canton de Neuchâtel

Définir la portée et le contenu d'une politique de stationnement à l'échelle du canton



Périmètres d'application proposés pour la réglementation du stationnement sur rue (extrait sud du RUN)

Le Plan directeur des transports du Canton de Neuchâtel a fixé un certain nombre d'orientations souhaitables de la politique de stationnement en tant qu'instrument de maîtrise de la mobilité. Parallèlement, la nécessaire révision du volet stationnement de la Loi sur les constructions (prise en compte des nouvelles normes suisses) était une opportunité pour réorienter rapidement cette politique.

Le stationnement étant ici essentiellement de compétence communale, l'étude mandatée pour la définition d'une stratégie "cantonale" avait une forte dimension exploratoire. En effet, il s'agissait :

- ▶ d'expliciter les objectifs concrets que l'on souhaite atteindre au travers d'une politique de stationnement définie à l'échelle "cantonale",
- ▶ d'élaborer un catalogue de mesures permettant d'y parvenir,
- ▶ de préciser le rôle que peut ou doit jouer le Canton pour la mise en oeuvre de chacune des mesures (portage, cadrage, incitation, etc.).

L'étude comportait également une mission d'assistance pour la révision de la législation cantonale, en particulier :

- ▶ identifier les éléments de la politique de stationnement à fonder sur le plan juridique,
- ▶ formuler des recommandations pour une prise en compte simplifiée et contextualisée des normes suisses, en vue de faciliter leur mise en application par les communes.

Les résultats de l'étude ont été présentés et mis en consultation auprès d'un large panel d'acteurs (élus cantonaux et communaux, services techniques, milieux associatifs, milieux de l'économie, etc.) qui, malgré le caractère politiquement très sensible du sujet, est entré en matière sur les propositions.

Définition d'une stratégie cantonale en matière de stationnement

Maître d'ouvrage

République et Canton de Neuchâtel, Service de l'aménagement du territoire